



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Distr. : Générale
13 février 2009

Français
Original : Anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Deuxième session

Genève, 11-15 mai 2009

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques : nouvelles questions de politique générale**

**Proposition du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
concernant l'élimination de l'utilisation des peintures à base de
plomb**

Note du secrétariat

1. Le secrétariat a l'honneur de distribuer, pour examen par les participants, une proposition du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique visant à établir un partenariat mondial pour promouvoir l'application des mesures énoncées au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable se rapportant à l'élimination de l'utilisation des peintures à base de plomb.
2. La proposition a été élaborée par un groupe de travail ad hoc du Comité permanent du Forum après que ce dernier eut décidé, à sa sixième session tenue à Dakar du 15 au 19 septembre 2008, qu'il fallait absolument mettre en place un partenariat mondial pour appuyer l'élimination des peintures à base de plomb, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Le Forum a demandé que les modalités du projet de Partenariat mondial soient soumises à la Conférence à sa session actuelle afin qu'elle puisse envisager de prendre une décision tendant à appuyer une action concertée en vue de promouvoir l'application des mesures énoncées au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.
3. La Conférence souhaitera peut-être noter que la proposition traite d'une question qui est aussi l'une des quatre nouvelles questions de politique générale devant faire l'objet d'un examen approfondi au titre du présent point de l'ordre du jour.
4. La proposition figure en annexe à la présente note et est distribuée telle qu'elle a été soumise sans avoir été revue par les services d'édition.

* SAICM/ICCM.2/1.

Annexe



Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
Partenariats mondiaux pour la sécurité chimique

Proposition
présentée à la
deuxième session de la
Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

**Partenariat mondial pour promouvoir la mise en œuvre des
mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre
de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le
développement durable : Éliminer progressivement les
peintures à base de plomb**

Principaux initiateurs : Toxic Link on behalf of IPEN, Nigeria,
International Society of Doctors for the Environment,
Canadian Environmental Law Association, LEAD Group Incorporated, Germany,
National Center for Healthy Housing (U.S.A.), Trust For Lead Poisoning Prevention

Préparé par : le Groupe de travail spécial du Comité permanent du Forum

Table des matières

Introduction

Appui du SMDD à une action internationale contre le plomb

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) : produits de remplacement plus sûrs et partenariats

Informations générales sur les peintures au plomb et l'exposition à ce métal

Proposition de création par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM) d'un partenariat mondial pour la mise en œuvre du paragraphe 57 du plan de mise en œuvre du SMDD, portant plus particulièrement sur l'élimination progressive des peintures à base de plomb.

Annexe 1 Résolution de Dakar sur l'élimination du plomb dans les peintures

Annexe 2 Partenariat mondial pour promouvoir l'application des mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable : Éliminer progressivement les peintures à base de plomb
Projet de résolution à étudier et à adopter à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

Annexe : Mandat d'un partenariat mondial pour promouvoir l'application des mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable : Éliminer progressivement les peintures à base de plomb

Partenariat mondial pour promouvoir la mise en œuvre des mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable : Éliminer progressivement les peintures à base de plomb

Introduction

La sixième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (Forum VI) a adopté à l'unanimité la Résolution de Dakar sur l'élimination du plomb dans les peintures (voir l'annexe 1).¹ Cette résolution reconnaît que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable demande au paragraphe 57 d'éliminer progressivement les peintures à base de plomb et les autres sources d'exposition pour l'homme et qu'il appelle à œuvrer pour empêcher, en particulier, l'exposition des enfants au plomb et à renforcer les efforts de suivi et de surveillance, ainsi que le traitement du saturnisme. Le Forum VI a décidé qu'un Partenariat mondial pour promouvoir la mise en œuvre des mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable est essentiel, en particulier pour les pays en développement et en économie de transition. Il a aussi décidé que ce partenariat devait soutenir l'élimination progressive des peintures à base de plomb. Il a demandé au Comité permanent du Forum de créer une Groupe de travail spécial en appliquant la méthode de l'initiateur principal pour préparer un projet de mandat pour le partenariat mondial, à présenter à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM-2) afin qu'elle étudie une décision visant à soutenir une action concertée pour promouvoir la mise en œuvre des mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le Développement durable.

Nous allons présenter dans la suite du document des informations générales et un projet de résolution, ainsi qu'un projet de mandat pour le Partenariat mondial, à étudier et à adopter à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Annexe 2).

¹ Voir : Sixième session du Forum intergouvernemental (Forum VI). Rapport final, documents de la réunion et présentés en salle pour les séances plénières sur le Transport international de plomb et cadmium par l'intermédiaire du commerce : un souci international? et substitution et alternatives. (<http://www.who.int/ifcs/forums/six/en/index.html>)

Appui du SMDD à une action internationale contre le plomb

En 2002, le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) a pris deux décisions pour protéger la santé des enfants de l'exposition au plomb. Au paragraphe 56 b), le plan de mise en œuvre du SMDD demandait de soutenir : « *l'élimination progressive du plomb dans l'essence* ».

L'autre décision était le paragraphe 57, qui énonce :

« Éliminer progressivement les peintures à base de plomb et les autres sources d'exposition humaine au plomb, œuvrer pour empêcher, en particulier, l'exposition des enfants au plomb et renforcer les efforts de suivi et de surveillance ainsi que le traitement du saturnisme. »²

Le *Partenariat pour des carburants et des véhicules propres* a été lancé au SMDD pour contribuer à l'application du paragraphe 56 du plan de mise en œuvre et pour aider les pays en développement à éliminer le plomb des carburants.³ Lors d'une réunion du partenariat au Kenya, en 2005, les participants ont convenu que le partenariat était dans les temps pour éliminer progressivement le plomb dans l'essence dans le monde entier d'ici à la fin de 2008.⁴ En 2007, on pensait qu'il restait 17 pays (comptant au total 258 millions d'habitants) vendant encore de l'essence avec du plomb pour l'usage automobile⁵ et, dans certains de ces pays, l'élimination progressive du plomb dans l'essence est en cours. En 2006, on a observé de fortes teneurs en plomb dans trois pays asiatiques représentant une population de 2,5 milliards d'habitants. Depuis lors, on a retrouvé de fortes teneurs en plomb dans neuf autres pays dans lesquels des échantillons ont été analysés, soit une population supplémentaire de 600 millions de personnes. Ces pays se trouvent sur trois continents, en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. La campagne mondiale pour éliminer le plomb des carburants semble s'approcher de la réussite. Elle apportera une contribution importante à une réduction substantielle de l'exposition des enfants au plomb dans de nombreux pays en développement.

En revanche, il y a eu moins d'action concertée à l'échelle internationale pour appliquer le paragraphe 57 du plan de mise en œuvre du SMDD. Les peintures au plomb sont encore fabriquées et utilisées en grande quantité dans de nombreux pays en développement. Il est donc très probable que la majorité de la population mondiale vive dans des pays où des peintures domestiques à forte teneur en plomb soient facilement disponibles. On sait depuis longtemps qu'elles peuvent représenter une source importante d'exposition au plomb pour les enfants, notamment lorsqu'elles sont utilisées pour peindre l'intérieur et l'extérieur des locaux d'habitation ou des écoles, ou pour peindre des jouets, le mobilier, des équipements des terrains de jeux et d'autres objets avec lesquels les enfants sont en contact. De plus, on emploie des peintures à base de plomb pour diverses infrastructures (ponts par exemple), dans l'industrie (pièces détachées pour l'automobile) et la marine (navires, par exemple). En dehors des carburants et de la peinture, on trouve dans les autres sources bien connues d'exposition humaine au plomb la contamination des aliments, la fabrication et le recyclage des batteries au plomb dans de mauvaises conditions, les tuyauteries en plomb, les céramiques traitées par une glaçure au plomb,⁶ ainsi que certains produits cosmétiques et « remèdes traditionnels ».⁷ Il y a aussi le problème de la pollution sur le lieu du travail, apportée à la maison par les vêtements, ainsi que dans les entreprises familiales où le site d'utilisation du plomb se trouve dans le domicile lui-même ou à proximité immédiate.

² Voir le plan de mise en œuvre en anglais sur http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/English/POIChapter6.htm et en français sur http://www.unctad.org/fr/docs/aconf199d20_fr.pdf

³ Voir : <http://www.unep.org/pcf/pd/InfSheFr.pdf>

⁴ Voir : <http://www.unep.org/pcf/pd/4GPM-report-final.pdf>

⁵ Voir : <http://www.lead.org.au/fs/fs27.html>

⁶ Voir : <http://www.euro.who.int/document/eehc/ebakdoc07.pdf>

⁷ Voir : <http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/00021165.htm>

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) : produits de remplacement plus sûrs et partenariats

Dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, les ministres, chefs de délégation et représentants de la société civile et du secteur privé, réunis pour la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à Dubaï, du 4 au 6 février 2006, ont déclaré :

17. Nous nous emploierons à combler les lacunes et à remédier aux disparités entre les pays développés, d'une part, et les pays en développement et à économie en transition, d'autre part, s'agissant des capacités dont ils disposent pour parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, en répondant aux besoins particuliers de ces derniers et en renforçant les capacités dont ils sont dotés pour gérer rationnellement les produits chimiques et mettre au point des produits et procédés de remplacement plus sûrs, y compris non chimiques, grâce à des partenariats, à un soutien technique et à une aide financière.⁸

La Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, adoptée par l'ICCM comporte l'objectif suivant :

I. Objectifs

A. Réduction des risques

En ce qui concerne la réduction des risques, l'Approche stratégique a pour objectifs :

...

j) Promouvoir et soutenir la mise au point et l'application, ainsi que de nouvelles innovations en la matière, de solutions de remplacement écologiquement rationnelles et sans danger, y compris une production plus propre, les substituts judicieux des produits chimiques particulièrement préoccupants et les solutions de remplacement non chimiques.

La création d'un partenariat mondial pour promouvoir l'application du paragraphe 57 du plan de mise en œuvre du SMDD, s'attachant à éliminer les peintures à base de plomb, contribuera directement à la mise en place de la SAICM et à la réalisation de ses objectifs.

Informations générales sur les peintures au plomb et l'exposition à ce métal

L'exposition au plomb est une source bien connue de problèmes de santé pour l'homme, notamment pour les enfants et ceux qui travaillent dans des industries du plomb. Les propriétés toxiques de ce métal sont connues depuis l'antiquité. Au premier siècle avant J.C. par exemple, Vitruve, architecte romain, s'est prononcé contre l'utilisation des canalisations en plomb pour l'adduction d'eau, déclarant : « l'eau semble être devenue préjudiciable à cause du plomb, et en effet la céruse (blanc de plomb) est produite à partir du plomb, et elle est réputée nocive pour le corps humain ». Il a fait également observer que « ceux qui travaillent sur le plomb ont une complexion pâle, car la fonte de ce métal produit des fumées qui se fixent sur les différents membres et nuisent à la vigueur du sang si on est exposé quotidiennement. »⁹

⁸ Voir le texte de la SAICM sur <http://www.saicm.org/index.php?menuid=3&pageid=187&submenuheader=>

⁹ Voir : Le saturnisme à Rome, dans l'Encyclopedia Romana, sur le Web : http://penelope.uchicago.edu/~grout/encyclopedia_romana/wine/leadpoisoning.html

Malheureusement, les effets nocifs de l'exposition au plomb se sont poursuivis jusqu'à l'époque contemporaine et se sont même intensifiés dans de nombreux endroits avec l'augmentation des usages de ce métal.

Carburants et peintures au plomb. Au vingtième siècle, les grandes campagnes de santé publique pour protéger les enfants et les travailleurs de l'exposition au plomb ont porté sur le plomb tétra-éthyle utilisé comme additif dans l'essence (pétrole) et les peintures pour les travaux à l'intérieur et à l'extérieur des habitations. Les inquiétudes quant à l'exposition des travailleurs se sont accrues au début du vingtième siècle et ont porté sur les processus industriels utilisant le plomb, fonderies, hauts fourneaux et mines.¹⁰ La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté une convention pour restreindre l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture intérieure des bâtiments et a donné aux pays un délai de six ans pour l'appliquer.¹¹ En 1940, vingt quatre gouvernements l'avaient officiellement entérinée. Pourtant, cette convention ne couvre que les formulations de peintures à base de carbonate (céruse) ou de sulfate de plomb à une teneur supérieure à 2 % et exempte d'autres sources importantes d'exposition, comme les peintures extérieures et les glaçures pour les poteries.

Malheureusement, on a continué de fabriquer des peintures contenant du plomb; de plus, à partir de 1924, des distributeurs d'essence américains ont commencé à ajouter du plomb dans les carburants, malgré la résistance des défenseurs de la santé publique.¹² La production mondiale et l'utilisation de ces produits se sont développées très rapidement dans les 25 années qui ont suivi la seconde guerre mondiale.¹³ Des produits pour remplacer le plomb dans les peintures, notamment l'oxyde de zinc et le lithopone, ont été commercialisés à partir du début des années 1900 et ont conquis de plus en plus de parts du marché des peintures intérieures.¹⁴ Dans les années 1930, la baisse des coûts de production du dioxyde de titane ont placé au premier rang ce pigment supérieur. Les fabricants de peinture ont continué de proposer un mélange de produits au zinc, au plomb et au titane en réponse aux prix des matières premières et à la demande des consommateurs mais, au milieu des années 1940, des facteurs économiques ont imposé d'utiliser beaucoup moins de plomb et plus de dioxyde de titane dans les peintures vendues aux Etats-Unis. Dans ce pays, le pourcentage de plomb dans les peintures a commencé à baisser des années avant que le gouvernement ne commence à en réglementer l'usage, au début des années 1970.¹⁵ De nouvelles normes américaines sur le plomb dans la peinture et les produits de consommation, devant entrer en vigueur le 14 août 2009, interdisent tout produit conçu ou destiné principalement aux enfants de 12 ans et moins, s'il contient plus de 300 ppm de plomb total par rapport au poids de toute partie du produit, et la norme de la concentration en plomb pour la peinture de surface pour les meubles, les jouets et les autres produits pour enfants sera ramenée d'un maximum de 0,06 % (600 ppm) à un maximum de 0,009 % (90 ppm) de plomb par rapport au poids.¹⁶ Une évolution similaire a eu lieu aussi dans les pays européens, avant que la vente générale de peintures au plomb ne soit interdite dans l'Union Européenne en 1989.¹⁷ L'Australie a commencé à imposer des restrictions sur le plomb dans les peintures à usage domestique dans le début du vingtième siècle. La limite actuelle est de 600 ppm. En 2008, elle a adopté une réglementation interdisant l'emploi de quatorze (14) dérivés du plomb dans les peintures fabriquées ou importées pour l'usage industriel.¹⁸ En 2008, l'Afrique du Sud a promulgué une législation restreignant l'utilisation du plomb dans les peintures à usage domestique à moins de 600 ppm et devant entrer en vigueur en mars 2009. Les récipients de peintures à usage industriel, où le plomb est encore autorisé, doivent porter la mise en garde suivante : « ATTENTION, contient du plomb. Sec, le film de cette peinture peut être nocif s'il est avalé ou mâché. Ne pas appliquer sur des jouets ou tout autre article pour enfants, ni sur les

¹⁰ Voir : « Exploring the Dangerous Trades : The Autobiography of Alice Hamilton, M.D. Northeastern University Press, 1985.

¹¹ L'OIT continue de chercher à faire ratifier cette convention, voir : <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convde.pl?C013>

¹² David Rosner et Gerald Markowitz, « A Gift of God », Am J Public Health. 1985 avril ; 75(4): 344–352

¹³ Département de l'Intérieur des Etats-Unis, Bureau des Mines, *Minerals Yearbook 1935–1989*.

¹⁴ Christian Warren, *Brush With Death: A Social History of Lead Poisoning*. Johns Hopkins University Press, 2000, p. 44–83.

¹⁵ Département de l'Intérieur des Etats-Unis, Bureau des Mines, *Minerals Yearbook 1935–1989*.

¹⁶ Consumer Product Safety Improvement Act (H.R. 4040) <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/bdquery/z?d110:h.r.04040>:

¹⁷ Voir : Directive 89/677/EEC du Conseil européen.

¹⁸ Surface Coatings Australia, APMF Notes, Novembre 2008, page 5

surfaces intérieures ou extérieures des habitations. À conserver hors de portée des enfants. » Bien que la Thaïlande ait pris des mesures pour éliminer progressivement les peintures contenant du plomb il y a près de deux décennies dans le cadre d'une initiative reposant essentiellement sur la bonne volonté de l'industrie de la peinture, cinq des sept marques pour lesquelles des échantillons ont été prélevés récemment renfermaient des teneurs en plomb atteignant 30 000 ppm.^{19, 20}

Alors que de nombreux pays industriels ont éliminé progressivement les carburants au plomb et l'emploi de peintures à base de plomb tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, les peintures avec du plomb ajouté restent courantes dans les pays en développement. En Russie, une législation adoptée en 1929 et en 1984 du temps de l'URSS, puis en 1991 et 1992 par la Fédération de Russie, limite l'emploi des peintures contenant du plomb pour les travaux intérieurs.²¹ En 1991, la Russie a ratifié la convention de l'OIT sur la céruse (peinture) de 1921 (n°13).²² Des études indépendantes ont montré que des peintures contenant du plomb, principalement destinées à un usage extérieur, se trouvent facilement sur le marché russe.²³ Une étude récente en Chine a établi que 50 % des échantillons de nouvelles peintures testées contiennent du plomb à des concentrations égales ou supérieures à 600 ppm. Malgré la grande variation des prix de vente au détail, il n'y avait pas de corrélation entre le prix et la teneur en plomb pour les 58 échantillons de peintures collectés.²⁴ Une étude comparable portant sur les nouvelles peintures pour les habitations vendues en Inde indique que 84 % des peintures laquées ont des concentrations en plomb dépassant les 600 ppm.²⁵ Toutefois, une grande marque distribuée sur le plan national et disponible dans la même gamme de prix que la concurrence semble avoir éliminé l'emploi des pigments et autres additifs au plomb. Cela donne à penser que le prix, avec les considérations de compétitivité qui en découlent, ne devrait pas constituer un facteur dissuadant les fabricants de produire des peintures sans plomb.

L'exposition au plomb diminue les capacités intellectuelles des enfants. Alors que les préoccupations initiales de la santé publique concernant les peintures et les carburants contenant du plomb avaient principalement trait à l'exposition professionnelle, les experts de la santé ont commencé à soupçonner, dès le début du vingtième siècle, la gravité du problème de l'exposition des enfants au plomb. Dans les années 1950, des milliers d'enfants ont manifesté une encéphalopathie saturnine, avec œdème cérébral, et un sur trois en est mort. Certains ont commencé à soupçonner que, dans une certaine proportion, les enfants survivant à une intoxication saturnine patente gardaient des lésions cérébrales résiduelles. Cette hypothèse a été controversée au début. Puis, en 1979, une étude bien conçue menée par le pédiatre et psychiatre Herbert Needleman a mis fin à la controverse en établissant une corrélation directe entre la concentration en plomb dans la dentition des enfants et leur comportement en classe.²⁶ Des études de suivi sur les mêmes enfants 12 ans plus tard ont constaté que ceux qui avaient eu les plus fortes concentrations en plomb dans leur dentition pendant l'enfance connaissaient toujours des problèmes scolaires lors de la dernière année de l'enseignement secondaire avec davantage d'échecs, des problèmes de lecture et un niveau inférieur par rapport à leur classe.²⁷

Plus récemment, une étude de Bruce Lanphear en 2000 a observé une corrélation avec la diminution des notes des enfants en mathématiques et en lecture dès que la plombémie atteint 2,5 µg/dl (microgrammes par décilitre), soit 25 µg/l (microgrammes par litre).²⁸ Un aide-mémoire publié par le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Europe établit que le plomb est le produit chimique toxique le plus dangereux pour les enfants. Il fait observer que les conséquences

¹⁹ *Communication personnelle* de J. Rochow « highlighted at 1994 Global Dimensions of Lead Poisoning conference, convened by the Alliance to End Childhood Lead Poisoning ».

²⁰ S. Clark : « Levels of Lead in Decorative Paints », présentée à la 12^{ème} Réunion de l'Asian Paint Industry Council à Kuala Lumpur (Malaisie), les 6 et 7 novembre 2008, p 98–112 d'un document pour la réunion.

²¹ Voir : http://webknow.ru/ekologia_00167_6html

²² Voir : <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/ratifce.pl?C013>

²³ Voir : <http://www.baugid.ru/2008/02/01/masljanye-materialy.html> et <http://prilog.ru/materialy/kraski.html>

²⁴ Lin, G.Z. et al. Lead in housing paints : An exposure source still not taken seriously for children lead poisoning in China. *Environ. Res.* (2008, doi:10.1016/j.envres.2008.09.003

²⁵ Kumar, A., Gottesfeld, P. Lead Contents in Household Paints in India, *Science of the Total Environment* ; (2008) 407:333–337

²⁶ *Lead Poisoning*, par Herbert Needleman, *Annual Review of Medicine* 2004, sur le Web à : http://www.rachel.org/files/document/Lead_Poisoning.pdf.

²⁷ Voir : Needleman ci-dessus

²⁸ Lanphear BP, Dietrich KN, Auinger P, Cox C. Cognitive deficits associated with blood lead levels < 10µg/dl in U.S. Children and Adolescents. *Public Health Reports* 2000;115:521–529

de l'exposition au plomb sont particulièrement graves pendant les 2 à 3 premières années de la vie, avec des difficultés d'apprentissage, des troubles de l'attention, de la coordination, de la perception visuospatiale, du langage et des problèmes d'anémie.²⁹

En 2002, le Rapport OMS sur la Santé dans le Monde a déterminé que l'exposition au plomb était l'un des vingt premiers facteurs de risque contribuant à la charge mondiale de morbidité et il a établi que, dans le monde, 40 % des enfants avaient une plombémie supérieure à 5 µg/dl et que 97 % des enfants atteints vivaient dans des régions en développement.³⁰ Ce niveau d'exposition est alarmant et inacceptable. Pour remettre les choses en perspective, les Etats-Unis ont pour politique depuis 1991 de considérer qu'une intervention de santé publique est nécessaire dès qu'on découvre qu'un enfant a une plombémie supérieure à 10 µg/dl.³¹ Les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des Etats-Unis, qui ont fixé cette politique, ont clairement énoncé qu'il ne fallait pas considérer les 10 µg/dl comme une définition du seuil pour les effets nocifs.³² L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que l'on peut s'attendre à une baisse du QI à partir d'une plombémie de 5 µg/dl³³ et certains chercheurs demandent de prendre des mesures dès qu'elle dépasse 2 µg/dl.³⁴

Réglementation sur le plomb et aspects socio-économiques de l'exposition des enfants au plomb.

Dans les années 1960, avant que les Etats-Unis ne prennent des mesures réglementaires pour contrôler les additifs à base de plomb dans l'essence et les peintures à base de plomb pour l'intérieur des habitations, 10 à 20 % des enfants dans les villes avaient une plombémie dépassant 40 µg/dl.³⁵ Suite à ces mesures, on a signalé en 1997 que la plombémie moyenne chez l'enfant américain de 5 ans était de 2,7 µg/dl.³⁶ De nombreux pays développés ont indiqué des baisses similaires, ce qui confirme la capacité des interventions réglementaires à obtenir une baisse importante de l'exposition. Toutefois, on peut toujours considérer que l'exposition des enfants au plomb reste à un niveau inacceptable aux Etats-Unis.

Dans une étude en 2002, Philip Landrigan et d'autres ont enquêté sur les conséquences socio-économiques de l'exposition au plomb pour les enfants américains. Ils ont estimé la baisse cumulée de l'intelligence chez les enfants en association avec les niveaux actuels de l'exposition au plomb et ont établi une corrélation avec la baisse du revenu potentiel sur l'ensemble de la vie d'un enfant. Ils ont conclu que les pertes économiques attribuables au niveau d'exposition aux Etats-Unis atteignent US \$43,4 milliards par an.³⁷ Pour résorber cette charge, les Etats-Unis maintiennent les programmes de réduction de l'exposition des enfants au plomb, y compris l'enlèvement des peintures contenant du plomb dans des domiciles qui ont été peints avec ces produits il y a 35 ans ou plus.

À notre connaissance, aucune étude semblable n'a été menée pour quantifier les coûts socio-économiques de l'exposition des enfants au plomb dans les pays en développement; toutefois, comme elle est en général bien plus élevée dans ces pays qu'aux Etats-Unis, il est raisonnable de penser qu'elle constitue une charge socio-économique majeur et un obstacle important dans la réalisation des objectifs nationaux pour le développement durable. L'exposition généralisée des enfants au plomb compromet les résultats éducatifs et réduit la productivité de la main d'œuvre. Les interventions de santé publique qui permettent d'obtenir une baisse significative de cette exposition peuvent donc apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs en matière de développement durable, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.³⁸

²⁹ Voir : Région OMS de l'Europe (EURO) : *Étude sur la charge de morbidité imputable à l'environnement chez les enfants : principaux résultats*. <http://www.euro.who.int/document/mediacentre/fs0504f.pdf>

³⁰ Voir : <http://www.who.int/whr/2002/fr/index.html>

³¹ Voir : *Interpreting and Managing Blood Lead Levels < 10 µg/dl in Children and Reducing Childhood Exposures to Lead* sur : <http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/rr5608a1.htm>

³² Voir référence ci-dessus.

³³ Voir : http://www.who.int/quantifying_ehimpacts/publications/en/leadebd2.pdf

³⁴ Voir : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/16889836>

³⁵ Voir : Needlman cité plus haut

³⁶ Voir : Philip Landrigan and others, *Environmental Pollutants and Disease in American Children* : <http://www.ehponline.org/members/2002/110p721-728landrigan/EHP110p721PDF.PDF>

³⁷ Voir Landrigan ci-dessus.

³⁸ On peut trouver une méthodologie pour établir un lien entre les réglementations sur le plomb et les OMD dans l'outil du Programme des Nations Unies pour le développement appelé *Toolkit for Incorporating the Sound Management of Chemicals in MDG-based Policies and Plans* sur : <http://www.undp.org/chemicals/Documents/UNDP%20toolkit%20-%20Mainstreaming%20the%20Sound%20Management%20of%20Chemi%5B1%5D..pdf>

Proposition de création par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM) d'un partenariat mondial pour la mise en œuvre du paragraphe 57 du plan de mise en œuvre du SMDD, portant plus particulièrement sur l'élimination progressive des peintures à base de plomb.

En 2002, le Sommet mondial pour le développement durable a demandé d'agir pour soutenir l'élimination progressive du plomb dans les carburants, des peintures à base de plomb et des autres sources d'exposition humaine (voir références ci-dessus). Le partenariat créé au cours du SMDD pour promouvoir les carburants et véhicules propres a été très efficace. En revanche, aucun partenariat international n'a été fondé pour soutenir l'application du paragraphe 57 qui a pour objectif d'éliminer progressivement les peintures à base de plomb et les autres sources d'exposition humaine, ainsi que de renforcer le contrôle, la surveillance et le traitement du saturnisme.

Le commerce international du plomb et des peintures à base de plomb contribue à la grande disponibilité de ces dernières dans de nombreux pays. De plus, la plupart des pays plus industrialisés ont déjà ordonné l'élimination du plomb dans les peintures et sa substitution par des pigments moins dangereux. Le partenariat mondial aidera les pays où des peintures à base de plomb sont encore couramment utilisées à prendre des dispositions similaires.

La conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est invitée à examiner la création sous son égide d'un partenariat mondial pour l'application du paragraphe 57 du plan de mise en œuvre du SMDD afin d'aider à éliminer progressivement les peintures à base de plomb, ainsi que le projet de résolution à l'annexe 2.

Annexe 1

Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
Sixième session – Rapport final du Forum VI

IFCS/FORUM-VI/07w
10 octobre 2008
Résumé d'orientation

Résolution de Dakar pour l'élimination du plomb dans les peintures

La sixième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique,

S'étant réunie à Dakar (Sénégal) du 15 au 19 septembre 2008, à l'invitation du Gouvernement du Sénégal,

Reconnaissant que le plomb contenu dans les peintures risque de nuire gravement à l'environnement et à la santé, en particulier à celle des enfants,

Considérant que les enfants exposés au plomb vivent en majorité dans les pays en développement et les pays à économie en transition,

Prenant note du fait que les peintures à usage domestique vendues dans les pays en développement contiennent du plomb,

Consciente du fait qu'il existe déjà des substituts plus sûrs et abordables pour remplacer le plomb contenu dans les peintures,

Convaincue que bien des consommateurs, dans les pays en développement notamment, ne sont pas conscients de la dangerosité du plomb contenu dans les peintures,

Notant que le paragraphe 56.b) du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg) recommande l'élimination progressive du plomb dans l'essence,

Saluant l'action cruciale menée par le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres (PCFV) pour donner effet au paragraphe 56.b) du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable,

Notant en outre que des progrès notables ont été accomplis en faveur d'une élimination progressive, à l'échelle mondiale, du plomb contenu dans les carburants des véhicules automobiles,

Reconnaissant que le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial préconise aussi au paragraphe 57 l'élimination progressive du plomb dans les peintures et autres sources d'exposition humaine au plomb, et recommande d'agir pour empêcher notamment l'exposition des enfants au plomb et d'intensifier les efforts de suivi et de surveillance ainsi que le traitement du saturnisme,

1. *Décide* qu'il est essentiel de mettre en place un partenariat mondial en vue de promouvoir l'application des mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, surtout pour les pays en développement et les pays à économie en transition;
2. *Décide en outre* qu'un tel partenariat devrait s'employer à éliminer progressivement le plomb contenu dans les peintures;
3. *Demande* au Comité permanent du Forum de constituer, selon les vœux du principal organisme de parrainage, un groupe de travail spécial, chargé d'élaborer un projet de mandat pour le partenariat mondial, lequel serait présenté à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques qui se prononcerait en faveur d'une action concertée tendant à promouvoir l'application des mesures énoncées au paragraphe 57 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial;
4. *Invite* les organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes, dont l'OMS et le PNUE, à appuyer cette initiative et à y participer;
5. *Invite* enfin le conseil d'administration du PNUE à envisager de contribuer à cette action concertée.

Annexe 2

Projet de résolution présenté par un groupe de travail spécial du Comité permanent du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique pour étude et adoption éventuelle à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Partenariat mondial pour promouvoir l'application des mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable : Éliminer progressivement les peintures à base de plomb

La Conférence,

Considérant que les décisions prises au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) visant à protéger la santé des enfants contre l'exposition au plomb telles que stipulées au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre du SMDD appelaient à « *Éliminer progressivement les peintures à base de plomb et les autres sources d'exposition humaine au plomb, œuvrer pour empêcher, en particulier, l'exposition des enfants au plomb et renforcer les efforts de suivi et de surveillance ainsi que le traitement du saturnisme* »;

Prenant note de la Résolution de Dakar sur l'élimination du plomb dans les peintures, adoptée à la sixième session du Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique;

Reconnaissant les progrès accomplis par le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres dans l'élimination mondiale du plomb dans les carburants pour les véhicules automobiles;

Rappelant l'engagement que nous avons pris à Dubaï de nous employer à combler les lacunes et à remédier aux disparités entre les pays développés, d'une part, et les pays en développement et à économie en transition, d'autre part, s'agissant des capacités dont ils disposent pour parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, en répondant aux besoins particuliers de ces derniers et en renforçant les capacités dont ils sont dotés pour gérer rationnellement les produits chimiques et mettre au point des produits et procédés de remplacement plus sûrs, y compris non chimiques, grâce à des partenariats, à un soutien technique et à une aide financière;

Rappelant en outre l'objectif de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique consistant à « promouvoir et soutenir la mise au point et l'application, ainsi que de nouvelles innovations en la matière, de solutions de remplacement écologiquement rationnelles et sans danger, y compris une production plus propre, les substituts judicieux des produits chimiques particulièrement préoccupants et les solutions de remplacement non chimiques »;

1. **Convient** qu'un partenariat mondial pour soutenir une action concertée visant à promouvoir l'élimination progressive des peintures à base de plomb apportera une contribution importante à la mise en œuvre du paragraphe 57 du Sommet mondial pour le développement durable et à l'Approche stratégique;
2. **Décide** de créer un Partenariat mondial pour promouvoir l'élimination progressive des peintures à base de plomb sous l'égide de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et d'adopter le mandat figurant en annexe pour servir de base à ses travaux;
3. **Encourage** les gouvernements, les organisations d'intégration économique régionale, les organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales, les organisations industrielles ou commerciales, les organisations non gouvernementales et celles de la société civile, ainsi que les instituts de l'enseignement à participer au Partenariat mondial;
4. **Reconnaît** que, pour atteindre ses buts et objectifs, le Partenariat mondial devra disposer de ressources suffisantes, humaines, financières ou en nature, et prie instamment tous les gouvernements, les

organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, y compris celles du secteur privé, à fournir ces ressources sur la base de leur propre volonté.

5. ***Demande*** au secrétariat de l'Approche stratégique de servir, dans la limite des ressources disponibles, le Partenariat mondial;
6. ***Invite*** le Partenariat mondial à faire rapport de la progression de ses travaux aux futures sessions de la Conférence.

Annexe au projet de résolution présenté par un groupe de travail spécial du Comité permanent du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique pour étude et adoption éventuelle à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Mandat

Partenariat mondial pour promouvoir l'application des mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable : Éliminer progressivement les peintures à base de plomb

Le mandat qui suit s'applique à un *Partenariat mondial pour l'élimination progressive des peintures à base de plomb* afin de promouvoir l'application du paragraphe 57 du plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable³⁹, qui stipule :

« Éliminer progressivement les peintures à base de plomb et les autres sources d'exposition humaine au plomb, œuvrer pour empêcher, en particulier, l'exposition des enfants au plomb et renforcer les efforts de suivi et de surveillance ainsi que le traitement du saturnisme. »

Le Partenariat mondial est institué sous l'égide de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM).

1. But général

Le partenariat a pour but général de promouvoir l'application du paragraphe 57 du plan de mise en œuvre du SMDD par la prévention de l'exposition des enfants au plomb contenu dans les peintures à base de plomb.

2. Objectifs

Le partenariat a pour objectifs d'éliminer progressivement la fabrication et la vente de peintures à base de plomb et de finir par éliminer les risques inhérents à ces produits et contribuant à l'exposition des enfants au plomb.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Sensibiliser les autorités gouvernementales et les responsables de la réglementation, l'industrie privée, les fabricants, les consommateurs et les dispensateurs de soins à la toxicité du plomb dans les peintures et à la disponibilité de produits de remplacement techniquement supérieurs et plus sûrs;
- Accélérer la conception et la mise en œuvre de programmes adaptés reposant sur la prévention pour diminuer et éliminer les risques résultant de l'utilisation du plomb dans les peintures;
- Apporter une assistance aux fabricants de peintures qui continuent de produire et de commercialiser des produits contenant du plomb afin de leur permettre d'éliminer progressivement les peintures à base de plomb;
- Promouvoir l'instauration de cadres réglementaires nationaux adaptés pour restreindre la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de peintures à base de plomb dans des applications risquant de contribuer à l'exposition des enfants au plomb;
- Promouvoir une certification des nouvelles peintures par des tiers au niveau international afin d'aider les consommateurs à reconnaître les peintures et les revêtements sans plomb ajouté ;

³⁹ Voir le plan de mise en œuvre en anglais sur http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/English/POIChapter6.htm et en français sur http://www.unctad.org/fr/docs//aconf199d20_fr.pdf

- Donner des orientations et favoriser l'assistance pour reconnaître et réduire les expositions potentielles au plomb dans et autour des logements, des établissements pour les enfants et des écoles dans lesquels se trouvent des peintures à base de plomb.

Membres du partenariat

Le Partenariat mondial constitue un lien volontaire et de collaboration entre les parties, gouvernementales, non gouvernementales, publiques et privées, dans le cadre duquel tous les participants acceptent de collaborer systématiquement pour atteindre le but général d'éliminer progressivement l'utilisation du plomb dans les peintures.

Le Partenariat mondial est ouvert à tout gouvernement, toute organisation d'intégration économique régionale, toute organisation intergouvernementale, internationale, régionale ou nationale, toute organisation industrielle ou commerciale, toute organisation non gouvernementale ou de la société civile ou tout institut universitaire soutenant le but du Partenariat. Il est également ouvert à toute autre entité ou personne acceptant de travailler à la réalisation du but du Partenariat.

La participation des groupes suivants est recherchée :

- Représentants des gouvernements nationaux y compris :
 - ceux qui ont déjà éliminé l'utilisation des peintures à base de plomb dans leur pays et souhaitent partager leur expérience et fournir une aide à ceux qui se préparent désormais à en faire autant ;
 - des pays dans lesquels des peintures à base de plomb sont toujours disponibles sur le marché ;
- Représentants des organisations intergouvernementales concernées (comme l'OMS, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR) ;
- Représentants des secteurs du plomb et des peintures ;
- Représentants de sociétés internationales ou nationales fabriquant des peintures et, éventuellement, leurs associations professionnelles ;
- Organisations médicales ou de santé publique internationales et nationales ;
- Établissements d'enseignements compétents dans les domaines concernés ;
- Représentants d'ONG internationales et nationales travaillant sur les questions d'hygiène du milieu et ayant l'expérience de campagnes de vulgarisation et de sensibilisation ou mettant en œuvre des programmes de prévention au niveau local ou national.

Orientation sur une définition de travail du terme « peinture au plomb »

La base de travail pour définir le terme de « peinture au plomb » repose sur les critères suivants :

- Le terme de « peinture au plomb » regroupe les peintures, les vernis, les laques, les lasures, les peintures laquées, les glaçures, les enduits ou revêtements utilisés à quelque fin que ce soit;
- Le plomb ajouté à la peinture, au vernis, à la laque, à la lasure, à la peinture laquée, à la glaçure, à l'enduit ou au revêtement;
- La concentration totale en plomb est définie sur la base du pourcentage en poids de la portion totale non volatile du produit, ou sur la base du poids dans la peinture appliquée et sèche.

Activités

Le partenariat peut avoir les activités suivantes :

- Préparer et diffuser des matériels d'information dans les langues nationales pour sensibiliser à la présence de plomb dans les peintures sur le marché d'un pays et aux conséquences nocives que cela peut avoir pour la santé publique. Comme l'ingestion de particules de poussière renfermant du plomb est une source majeure d'exposition pour les enfants, les efforts de sensibilisation devraient comprendre la promotion de mises en garde sur tous les pots de peintures indiquant que la poussière de plomb est toxique et qu'il faut prendre des précautions pour la préparation de surfaces déjà peintes en vue de les repeindre, afin de réduire le plus possible l'exposition à la poussière de plomb qui peut alors être générée. Ces matériels d'information sont destinés au grand public, aux milieux médicaux et de la santé publique dans le pays, aux sociétés qui fabriquent, importent ou vendent les peintures, aux consommateurs des peintures, aux détaillants, aux commerciaux et aux responsables gouvernementaux concernés.
- Fournir des informations sur les substituts ou produits de remplacement du plomb dans les peintures et soutenir le transfert de technologie pour y parvenir, en collaborant avec les actions en cours pour créer sur le Web des portails d'information sur les substituts, les produits de remplacement, les outils et les procédés ;
- Examiner la littérature scientifique et les normes nationales existantes pour la préparation d'un document d'orientation pouvant être utilisé par les gouvernements qui souhaitent instaurer des cadres réglementaires nationaux régissant la concentration totale en plomb dans les peintures ;
- Préparer des lignes directrices pour établir les normes nationales définissant la concentration totale en plomb dans les peintures, sans oublier le contrôle des importations; mettre au point un processus visant à instituer une norme reconnue et acceptée sur le plan international que les gouvernements pourront souhaiter utiliser dans la mise au point des cadres réglementaires nationaux régissant la concentration totale en plomb, avec les niveaux de contamination, dans les peintures qui sont fabriquées, importées, vendues ou utilisées dans le pays ;
- Donner des orientations pour faire respecter efficacement ces cadres nationaux ;
- Donner des orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre coordonnées de programmes de prévention adaptés visant à diminuer ou à éliminer les risques inhérents aux peintures contenant du plomb, avec une possibilité de traduction dans les langues officielles des Nations Unies ;
- Contrôler la poursuite de la fabrication, des exportations, des importations, des ventes et de l'utilisation de peintures contenant du plomb pour des applications susceptibles de contribuer à une exposition des enfants au plomb ;
- Publier un bulletin d'information sur les travaux entrepris par les membres et les progrès dans la réalisation du but et des objectifs du partenariat, avec une possibilité de traduction dans les langues officielles des Nations Unies.

Les activités sont mises au point et en œuvre en appliquant la méthode de l'initiateur principal. Le ou les initiateurs principaux pour chaque activité préparent en collaboration avec les partenaires intéressés un plan de travail, un calendrier, un budget et un plan de mobilisation des fonds.

Le partenariat élaborera et mettra en œuvre un dispositif de contrôle pour suivre les progrès des activités entreprises par son intermédiaire ou par lui-même.

Moyens de travail

Le Partenariat mondial procède à ses travaux principalement par le biais des moyens de communication électronique. Les possibilités surgissant à l'occasion des réunions régionales de la SAICM et de réunions internationales, régionales et nationales sur la gestion des produits chimiques doivent être exploitées.

Le Partenariat mondial s'appuie sur le Secrétariat de la SAICM. En fonction de la disponibilité des ressources, le Secrétariat de la SAICM :

- assure le soutien administratif et le travail de secrétariat;
- facilite les échanges d'informations par le biais de la fonction de centre d'échange qu'assume la SAICM;
- contribue à faire venir de nouveaux partenaires pour participer au Partenariat mondial selon les besoins;
- facilite l'élaboration des rapports présentés par le Partenariat mondial à l'ICCM.

Un président est désigné parmi les membres pour assurer la coordination générale du Partenariat mondial.

Ressources

En devenant membre du Partenariat mondial, chaque entité ou personne s'engage à apporter des ressources (financières ou en nature) ou son expertise pour l'élaboration et la mise en œuvre des activités du partenariat. Les membres s'efforcent de trouver des bailleurs de fonds potentiels ou des donateurs gouvernementaux ou institutionnels intéressés par la possibilité de donner des ressources aux activités du partenariat.

Pour chaque activité, un budget et un plan de mobilisation des fonds sont préparés par le ou les initiateurs principaux et les partenaires intéressés. Les pays et organisations en mesure de pourvoir aux besoins en ressources tels qu'ils ont été déterminés, sont invités à le faire. Le partenariat cherche à présenter les propositions d'activités et de projet au Programme fiduciaire Quick Start de la SAICM.
